

SÉANCE du 15 décembre 2011

L'an deux mil onze, le 15 décembre à 20 heures.

le Conseil Municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme **GARDAN Christine**, Maire.

Date de convocation : 7/12/2011

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

PRÉSENTS: C.GARDAN, M.-A. MONNIER, S. AUBRY, A. BRIEUC, V. CHRETIEN, J.Y. DELALANDE, F. DESCHAMPS, O. DUBOIS, X. FARUEL, P. GAREL (Arrivée à 20h30), G. PROVOST, J. RANNOU, D. RIAULT formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS: H. GUYOT, A. GENOUEL

PROCURATION: H. GUYOT à D. RIAULT

Mme Marie-Anne MONNIER a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion de conseil Municipal du 17 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 ■ Finances.

- Tarifs communaux 2012.

2 ■ Finances.

- Décision modificative n°9 : Dégrèvement jeunes agriculteurs.

3 ■ Urbanisme.

- Droit de préemption urbain – Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien cadastré AC 324 et 325 (11 rue de Châteaubriant).

4 ■ Assainissement collectif.

- Approbation de l'Avant-Projet concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, la mise en séparatif et l'extension du réseau.

5 ■ Conseil Municipal.

- Remplacement de l'Adjoint démissionnaire.

6 ■ Conseil Municipal.

- Création d'un poste de 3^{ème} adjoint.

7 ■ Conseil Municipal.

- Modification des délégués au Pays des Vallons de Vilaine.

8 ■ Conseil Municipal.

- Modification des délégués à la Communauté de Communes.

9 ■ Questions diverses.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

10 ■ Finances.

- Décision modificative n°10 : Remboursement cautions.

1 ■ Finances.

- Tarifs communaux 2012.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs municipaux qui étaient en vigueur en 2010 et 2011 et propose de voter les tarifs pour l'année 2012.

TARIFS RÉGIE PHOTOCOPIES	Tarifs au 01/01/2010	Tarifs au 01/01/2011	Propositions au 01/01/2012
Photocopie A4	0,20 €	0,30 €	0,35 €
Photocopie A3	0,40 €	0,50 €	0,55 €

Photocopie A4 RV	0,40 €	0,50 €	0,55 €
Photocopie A3 RV	0,80 €	0,85 €	0,90 €
Photocopie A4 couleur		0,50 €	0,90 €
Photocopie A3 couleur		0,90 €	1,60 €
Photocopie A4 couleur RV			1,80 €
Photocopie A3 couleur RV			3,00 €

TARIFS RÉGIE PECHE	Tarifs au 01/01/2010	Tarifs au 01/01/2011	Propositions au 01/01/2012
Carte annuelle	35	30	30
Carte journalière	3	3	3

TARIFS REGIE TENNIS	Tarifs au 01/01/2010	Tarifs au 01/01/2011	Propositions au 01/01/2012
1 heure	6	6	6

TARIFS SALLE POLYVALENTE	Tarifs au 01/01/2010		Tarifs au 01/01/2011		Propositions au 01/01/2012	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Vin d'honneur	90	110	95	115	95	120
1 repas	200	240	205	245	215	260
2 repas	310	410	365	540	370	550
3 repas	430	595	435	600	450	620
1/2 journée sans repas	160	210	165	215	165	215
journée sans repas	210	260	215	265	215	265
Salle des sports					Décision début 2012	
Evènements exceptionnels (Réveillons, Classes...)	310		315		315	
Associations	50		50		50	
Obsèques	30		30		30	

TARIFS CIMETIERE	Tarifs au 01/01/2010	Tarifs au 01/01/2011	Propositions au 01/01/2012
15 ans	100	100	100
30 ans	180	180	180
50 ans	280	280	280
Inhumation	70	70	Supprimé
Exhumation	60	60	Supprimé

TARIFS ESPACE CINÉRAIRE	Tarifs au 01/01/2010	Tarifs au 01/01/2011	Propositions au 01/01/2012
15 ans	400	400	400
30 ans	800	800	800
50 ans	1320	1320	1320
Dépôt urne	30	30	30
Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir	30	30	30

Le Conseil Municipal, après échanges de vues, à l'unanimité :

- adopte les tarifs municipaux proposés ci-dessus, qui seront applicables au 1^{er} janvier 2012.
- précise que pour les locations de salle le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date de la location.

2 ■ Finances.

- Décision modificative n°9 : Dégrèvement jeunes agriculteurs.

Madame le Maire précise que pour régler un titre de recette de 726 € concernant les dégrèvements accordés aux jeunes agriculteurs, il y a lieu de voter une décision modificative (250 € inscrits au budget) :

Article 66111	Intérêts des emprunts	- 480
Article 7391171	Reversement sur impôts	+ 480 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 9 telle que présentée ci-dessus.

3 ■ Urbanisme.

- Droit de préemption urbain – Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien cadastré AC 324 et 325 (11 rue de Châteaubriant).

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la **D**éclaration d'**I**ntention d'**A**liéner un bien soumis au **D**roit de **P**réemption **U**rbain transmise par Maître Branellec, notaire à Janzé. Elle concerne le bien situé 11 rue de Châteaubriant, appartenant à Madame Georgette MONNIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas user de son Droit de Préemption Urbain pour le bien cadastré section AC 324 et AC 325 situé au 11 rue de Châteaubriant à LA NOE BLANCHE.
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

4 ■ Assainissement collectif.

- Approbation de l'Avant-Projet concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, la mise en séparatif et l'extension du réseau.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°6 du 13 septembre 2011, la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la station d'épuration et la mise en séparatif du réseau a été confiée au Cabinet SEEN.

Conformément à la Loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique), le maître d'oeuvre a procédé aux études contractuelles et a fixé en particulier l'estimation prévisionnelle des travaux au stade Avant-Projet à hauteur de **865 594 € HT**.

Travaux obligatoires

Station d'épuration :	451 350.00 € HT
Mise en séparatif rue des Artisans et rue de l'Hermine :	139 900.50 € HT
Mise en séparatif rue Henri Matisse :	<u>138 335.00 € HT</u>
TOTAL	729 585.50 € HT

Travaux facultatifs

Extension rue du Moulin Chaignet :	85 174.00 € HT
Extension rue du Calvaire :	50 834.00 € HT

Madame le Maire précise :

- qu'une somme de **624 000 € HT** à été inscrite au budget 2011 pour la réalisation des travaux.
- que même en excluant les travaux facultatifs, il faudra inscrire une somme supplémentaire de 106 000 € HT au budget 2012.

Lors de la présentation de l'avant projet à la commission assainissement, le maître d'oeuvre nous a informé qu'il faudrait également réaliser une étude géotechnique pour un coût estimé à 5 000 € HT et un contrôle des travaux exécutés pour un montant de 3 300 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avant projet,
- de mettre les extensions en tranches conditionnelles,
- de prévoir une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

5 ■ Conseil Municipal.

- Remplacement de l'Adjoint démissionnaire.

Madame le Maire précise que la démission de Monsieur Guyot de son poste de 1^{er} adjoint a été acceptée par le Préfet le 2 novembre 2011 mais qu'il reste conseiller municipal.

Elle informe le Conseil Municipal que Madame Monnier est automatiquement promue 1^{er} adjoint et que si un nouvel adjoint est élu en remplacement de Monsieur Guyot, il prendra le rang de 2^{ème} adjoint.

Messieurs Chrétien et Riault proposent leur candidature.

Après un vote à bulletin secret, Monsieur Riault est élu à la majorité absolue (Daniel Riault : 8 voix, Vincent Chrétien : 4 voix, 2 blancs)

6 ■ Conseil Municipal.

- Création d'un poste de 3^{ème} adjoint.

Vu la charge de travail qui incombe à la municipalité, Madame le Maire propose de créer un troisième poste d'adjoint.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (13 pour et 1 contre) accepte la proposition de Madame le Maire.

Madame Briec propose sa candidature.

Après un vote à bulletin secret, Madame Briec est élue à la majorité absolue (9 voix, 5 blancs)

7 ■ Conseil Municipal.

- Modification des délégués au Pays des Vallons de Vilaine.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal Monsieur Guyot souhaite conserver cette délégation.

8 ■ Conseil Municipal.

- Modification des délégués à la Communauté de Communes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal Monsieur Guyot souhaite conserver cette délégation.

9 ■ Questions diverses.

Madame Monnier informe le Conseil Municipal que le SIVU du lycée de Bain sera dissolu début 2012.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Ansamble n'est plus en mesure d'assurer la livraison des repas de la cantine en liaison chaude. En attendant de trouver une autre solution, les repas seront livrés selon le principe de la liaison froide.

Calendrier des réunions de Conseil du 1^{er} semestre 2012 : 26 janvier, 23 février, 22 mars, 19 avril, 24 mai et 21 juin.

Permanences élections présidentielles : 1^{er} tour le 22 avril et 2^{ème} tour le 6 mai

Permanences élections législatives : 1^{er} tour le 10 juin et 2^{ème} tour le 17 juin

Madame le maire présente le bilan du programme de plantation de haies bocagères et Monsieur Dubois expose les nouvelles modalités du programme 2012-2013.

10 ■ Finances.

- Décision modificative n° 10 : Remboursement cautions.

Madame le Maire précise que les crédits inscrits au chapitre 16 (capital des emprunts et caution) sont insuffisants pour régler la dernière échéance du remboursement du capital d'un emprunt.

Ce manque de crédit est dû au remboursement des cautions des deux locataires qui ont quitté les logements de la Providence (Dépense non prévue au budget).

Il y a donc lieu de voter une décision modificative :

Article 165	Hors opération	Remboursement caution	+ 450
Article 2315	Opération 38	Mise en sécurité rue du Moulin Chaignet	- 450 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 10 telle que présentée ci-dessus.